

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010 A 20 H 00</p>
--

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, THOREL Franck, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène,

Absente : NICOT Marie-Rose

Absents excusés: MARTIN Annie, TELLIER Didier, KAZMIERCZAK Claudine (pouvoir à THAUVIN Christine), BERRUE Didier (pouvoir à THOREL Franck),

Secrétaire : THOREL Franck

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

I. **RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : CONSULTATION RELATIVE A LA MISSION D'ETUDE DE SOL :**

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à la société COULAIS Consultants - sise à ORLEANS (45000) - pour un montant de 5 605,00 € HT soit 6 703,58 € TTC.

II. **ASSAINISSEMENT : ETUDE DU MODE DE GESTION DE LA STATION D'EPURATION :**

Le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une consultation des prestataires de services pour la gestion technique et administrative de la nouvelle station d'épuration.

III. **REVISION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2011 :**

a. de la Salle Polyvalente :

Le Conseil Municipal maintient inchangés les tarifs de location pour les sociétés ou personnes de la Commune (la journée : 100 € - le week-end : 160 €) et fixe, au 1er janvier 2011, les tarifs de location pour les sociétés ou personnes hors Commune (la journée : 225 € - le week-end : 275 €).

b. du Cimetière :

Le Conseil Municipal ne modifie pas les tarifs des concessions et demi-concessions du cimetière communal.

c. du Service de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal fixe, au 1er janvier 2011, le coût du raccordement au réseau communal à 980 €, maintient inchangée la partie forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout établie à 53 €/ an et décide d'augmenter à 0,65 €/ m³ la partie proportionnelle à la consommation réelle d'eau de la redevance annuelle.

IV. **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE** :

Le Conseil Municipal fixe les horaires de location de la salle polyvalente pour la journée et le week-end.

V. **DEMANDE DE CREATION D'UN DEUXIEME EMPLACEMENT DE TAXIS** :

Le Conseil Municipal se montre favorable à la création d'un deuxième emplacement de taxis.

VI. **PROJET D'AGRANDISSEMENT DU MAGASIN SUPER U** :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement au projet d'agrandissement du magasin SUPER U.

VII. **PERSONNEL COMMUNAL** :

a. Modification du tableau des effectifs : suppression des postes vacants :

Le Conseil Municipal approuve la suppression de postes non pourvus et non affectés dans l'avenir.

b. Modification du régime indemnitaire : attribution de l'IAT à compter du 01/01/2011 :

Le Conseil Municipal décide de modifier le régime indemnitaire du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2011 et émet un avis favorable à la mise en place de critères d'attribution au versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

VIII. **RETRAIT DES BIENS REFORMES DE L'INVENTAIRE COMMUNAL** :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des biens réformés à retirer de l'inventaire communal.

IX. **SORTIE DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION DE L'INVENTAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** :

Le Conseil Municipal prend acte de la sortie de l'ancienne station d'épuration détruite de l'inventaire du Service de l'Assainissement.

X. **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2010 DU BUDGET COMMUNE** :

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 02/2010 du budget communal.

XI. **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2010 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 01/2010 du budget du Service de l'Assainissement.

XII. **REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.

XIII. **REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Service de l'Assainissement, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.

XIV. **CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU LOIRET :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret.

XV. **SICTOM :**

a. **Convention de collecte des déchets non ménagers de la Commune :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire pour la collecte des déchets non ménagers de la Commune pour un coût global annuel de 3 000 €.

b. **Convention de collecte des déchets non ménagers du Service de l'Assainissement :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire pour la collecte des déchets non ménagers de la Station d'Épuration pour un coût global annuel de 960 €.

XVI. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- M. BRETON informe le Conseil Municipal que le SICTOM a approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'éventuelle mise en place de la redevance incitative en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement perçue.
- Le Maire fait le compte rendu de la réunion publique relative aux travaux de renforcement des levées qui seront prochainement réalisés.
- Le Maire informe le Conseil du différend qui l'oppose aux Services de Loire pour la réfection d'un chemin de passage longeant la nouvelle station d'épuration.

- Le Maire confirme la réalisation de la déviation de la canalisation gaz qui traverse la Commune.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire,

P. FOULON